

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2008 – 19 h 00.

MONSIEUR LE MAIRE, PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, OUVRE LA SEANCE A 19 H 00.

MONSIEUR LE MAIRE PROCEDE A L'APPEL DES ELUS.

SONT PRESENTS : Mesdames et Messieurs,
Frédéric VIGOUROUX, Gérard GERON, Gérald GUILLEMONT, Maryse RODDE, Marie-Pierre VIAL, Jean GUILLON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Fadela AOUMMEUR, Jean-Eudes JOFFRIN, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Christian PEYRO, Gérard GACHON (à compter de 20h10), Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO, Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Martine ARFI-AYALA, Fatma LAPRADE, Corinne LE CAR (à compter de 20h10), Fatima FETTACHE-BOUGUESSA, Géraldine BUTI, Pierre CARLIN (à compter de 19h10), Jean-Claude DETOURNAY, Maryline KERAUDY, Patricia GIMENES, Virginie BICHET, Eric ROUBY, Claude MIKAELIAN, Sandrine VENTURE, Cécile DUMAS

SONT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :
Gérard GACHON par Jean GUILLON (jusqu'à 20h10)
Corinne LE CAR par Gérard GERON (jusqu'à 20h10)

Étaient absents : Mesdames et Messieurs,
Pierre CARLIN (jusqu'à 19h10)

A) SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame VIAL est proposée pour assumer les fonctions de secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à **l'unanimité**.

Monsieur le Maire annonce que Monsieur CARLIN arrivera avec un peu de retard et que Madame LE CAR et Monsieur GACHON sont absents car se déroule à la même heure le conseil d'administration de la Maison Pour Tous.

B) Ratification du compte rendu du conseil municipal du 03 avril 2008.

Monsieur MIKAELIAN fait remarquer que suite à une question relative à la société ICF Sud Est Méditerranée, il était intervenu sur des entrées d'immeubles situées Rue Henri Lang et sur la mise en goudronnage des parkings. Il constate que cette remarque ne figure pas au compte rendu du 03 avril.

Au-delà de la remarque qui n'est pas inscrite, Monsieur MIKAELIAN demande où en est ce dossier.

Monsieur le Maire répond que cela sera inscrit dans la programmation des travaux.

Il fait remarquer que Monsieur le Conseiller a posé deux questions, une portant sur un point de droit, l'autre sur un point technique.

Monsieur MIKAELIAN souhaite que soit inscrite à l'intérieur du procès-verbal sa remarque. Monsieur le Maire propose de valider ce compte rendu avec les rectifications demandées et les réponses qui vont être apportées.

Monsieur MIKAELIAN est d'accord sur cette proposition.

Monsieur le Maire fait remarquer ensuite que l'autre partie de l'intervention de Monsieur MIKAELIAN est d'ordre technique et qu'il y sera répondu ultérieurement.

Intervention de Monsieur MIKAELIAN lors du Conseil Municipal du 03 avril 2008 :
« Monsieur MIKAELIAN fait remarquer que depuis plusieurs années, il y a un différent entre la Commune et la Société ICF Sud Est Méditerranée portant sur des travaux de voirie et sur la mise en goudronnage des parkings de 5 bâtiments. Il précise que cela provoque d'importantes nuisances pour les habitants de ces bâtiments. Il ajoute que le propriétaire de ces bouts de terrains n'a jamais été trouvé. Il demande que figure au procès-verbal la volonté de la collectivité de rechercher à qui revient la responsabilité de ces travaux de goudronnage. Il précise que les bâtiments concernés se trouvent Rue Henri Lang, aux numéros 2, 4, 6, 8, 10.

Monsieur le Maire répond que cette question va être étudiée et que le propriétaire de ces parcelles sera retrouvé.
Il indique être désolé également pour les riverains qui rencontrent des difficultés ».

Monsieur le Maire demande sous la réserve de la modification apportée s'il y a d'autres interventions.

VOTE : Unanimité

Monsieur MIKAELIAN demande à Monsieur le Maire l'autorisation de lire une motion que son groupe d'opposition de gauche souhaite voir débattre à l'occasion de ce Conseil Municipal.

Monsieur le Maire pense que cette motion va certainement parler d'un sujet qui est à l'ordre du jour du conseil.

Monsieur MIKAELIAN répond qu'il n'en est rien. Il ajoute que cette motion n'est pas longue.

Monsieur le Maire souhaite que ce texte soit lu plus tard après que l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour ait été vu.

Monsieur le Maire fait également remarquer qu'un conseiller municipal, ici présent, ne peut pas s'exprimer tant qu'il n'a pas été installé, et qu'il convient pour cela que le point n°1 ait été présenté à l'ordre du jour.

Il demande à Monsieur MIKAELIAN s'il est d'accord pour que la lecture de sa motion soit décalée dans le temps.

Monsieur MIKAELIAN est d'accord sur cette proposition. Il précise qu'il souhaite simplement que cette motion soit mise au débat.

C) Délibérations :

1 – Démission volontaire de Monsieur Robert PESCE, conseiller municipal, et installation de son successeur.

Monsieur le Maire donne lecture de la note de synthèse et demande au Conseil Municipal de prendre acte :

- de la démission de Monsieur Robert PESCE à la date du 21 avril 2008,
- de l'installation de Monsieur Eric ROUBY dans ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur ROUBY. Il indique que la sortie du magazine de la Ville a été différée afin que Monsieur ROUBY puisse y être présenté avec l'ensemble des élus.

2 – Fixation des indemnités allouées au Maire et aux adjoints.

Monsieur GUILLEMONT donne lecture de la note de synthèse et propose au Conseil Municipal de fixer aux taux figurant dans le tableau annexé, à compter du 21 mars 2008, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et des conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe définie :

FONCTION	Nom-Prénom	Taux (en % Indice 1015)	Indemnités Brutes Mensuelles en €
MAIRE	Frédéric VIGOUROUX	99,90%	3 737,51 €
1 ^{er} adjoint	Gérard GERON	36%	1 346,85 €
2 ^{ème} adjoint	Gérald GUILLEMONT	36%	1 346,85 €
3 ^{ème} adjoint	Maryse RODDE	36%	1 346,85 €
4 ^{ème} adjoint	Marie-Pierre VIAL	36%	1 346,85 €
5 ^{ème} adjoint	Jean GUILLON	36%	1 346,85 €
6 ^{ème} adjoint	Anne-Marie CHAYOT	36%	1 346,85 €
7 ^{ème} adjoint	Jean-Marie PASCAL	36%	1 346,85 €
8 ^{ème} adjoint	Laetitia DEFFOBIS	36%	1 346,85 €
9 ^{ème} adjoint	Fadela AOUMMEUR	36%	1 346,85 €
10 ^{ème} adjoint	Jean-Eudes JOFFRIN	36%	1 346,85 €
Conseiller Municipal	Guy DESMARETZ	6%	224,48 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2008

Conseiller Municipal	Liliane FLEURY	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	Jacques RODRIGUEZ	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	Christian PEYRO	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	G�rard GACHON	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	Robert SORIANO	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	Armelle RAFFINI	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	Christian NAVARRO	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	Danielle GACHE	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	Eric MARCHESI	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	Martine ARFI-AYALA	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	Fatma LAPRADE	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	Corinne LE CAR	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	Fatima FETTACHE BOUGUESSA	6%	224,48 €
Conseiller Municipal	G�raldine BUTI	6%	224,48 €

Les indemnités versées au Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux suivront automatiquement les revalorisations et majorations applicables aux traitements de la fonction publique. Ces indemnités de fonction seront payées mensuellement.

Monsieur ROUBY constate une augmentation substantielle des indemnités des membres majoritaires du Conseil Municipal au regard de la précédente assemblée. Il précise que son groupe a toujours pensé que les élus en charge de la gestion communale devaient percevoir des indemnités ; c'est pourquoi son groupe ne votera pas contre cette question. Il indique constater une différence de propos tenus par certains des colistiers de Monsieur le Maire et non des moindres, qui quand ils étaient dans l'opposition, dénonçaient la perception de celles-ci, et qui aujourd'hui les acceptent et en validant même leur augmentation. Il se demande s'il ne serait pas souhaitable que ces élus gardent la même ligne de conduite que lors du dernier Conseil Municipal à propos de l'OGEC.

Il indique qu'au vu de ces incohérences son groupe s'abstiendra sur la question.

Monsieur MIKAELIAN fait remarquer que sa question est quelque peu liée à ce qui vient d'être dit. Il souhaitait savoir s'il y avait une différence ou une augmentation par rapport à l'enveloppe mensuelle brute qui était en vigueur dans le mandat précédent. Il indique avoir eu la réponse à sa question.

Monsieur GERON répond qu'il a bien compris la substance de l'intervention de Monsieur ROUBY. Il demande à ce que l'on ne fasse pas dire aux conseillers municipaux de la précédente assemblée ce qu'ils n'ont pas dit. Il rappelle que lors du mandat précédent, avec ses amis, ils avaient voté « pour », contrairement aux autres groupes, le taux d'indemnité versé par la majorité au Maire et aux adjoints. Il précise qu'à l'époque il avait indiqué qu'il fallait que les élus aient les moyens de leur fonctionnement. Il regrette que le statut des élus soit très insuffisant. Il préférerait des élus moins indemnisés, mais libérés de leur temps de travail pour être à disposition. Il indique à nouveau avoir voté « pour » l'indemnité du Maire précédent. Il ajoute qu'il avait indiqué que cette indemnité devait lui permettre de réduire son activité professionnelle pour être au service de la Commune.

Monsieur GERON précise qu'en ce qui le concerne, il a effectivement réduit ses activités professionnelles et que l'indemnité vient compenser les pertes de revenus.

Monsieur CARLIN indique ne pas pouvoir laisser Monsieur GERON dire ce qu'il dit, d'autant qu'à l'époque déjà, il l'avait repris à ce sujet. Il fait remarquer que son travail est une activité privée et non pas administrative, et que lorsque l'on est battu à la suite d'une élection, il est nécessaire d'avoir un travail afin de vivre. Cela explique qu'il ait conservé son activité. Il ne permet pas à Monsieur GERON de donner son opinion sur son travail personnel et privé. Il intervient ensuite sur la différence du montant des indemnités. Il explique cela par le fait que le coefficient depuis 2005 a été élevé, et que la Commune de Miramas est attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Il se propose de montrer sa fiche de paye de février dernier, afin de démontrer qu'elle n'a aucune mesure avec les indemnités d'aujourd'hui. Il précise ne pas vouloir entamer une polémique et être d'accord sur le fait qu'il est nécessaire que les élus aient les moyens de travailler en allégeant leur « boulot » à la maison ou ailleurs. Il indique que c'est ce qu'il a fait pendant les 7 ans qui viennent de s'écouler.

Monsieur le Maire fait remarquer d'abord à Monsieur ROUBY que Monsieur CARLIN vient de lui donner les explications quant à l'augmentation des indemnités. Il précise que Monsieur CARLIN a indiqué que l'augmentation du volume des indemnités était due à des coefficients qui ne sont pas décidés par la Ville de Miramas

Il fait remarquer ensuite que les propos de Monsieur GERON sont très clairs, et qu'un certain nombre de personnes ici sont très impliquées. Il ajoute avoir envie de dire que « pour travailler plus il faut être... » Il indique qu'ils vont beaucoup travailler. Il a souhaité baisser le montant maximum de son indemnité pour permettre à l'ensemble des conseillers municipaux majoritaires qui ont une délégation puissent avoir cette indemnité pour pouvoir dégager du temps de travail.

Monsieur ROUBY précise qu'il n'a jamais dit être contre ; son groupe est favorable, simplement ils vont s'abstenir. Il indique à Monsieur GERON avoir des délibérations et des votes qui témoignent qu'il avait voté « contre ». Il ajoute que cela peut être retrouvé dans les archives du Conseil Municipal et propose de clôturer ce débat.

Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur ROUBY que c'est lui qui clôt les débats.

Monsieur MIKAELIAN souhaite intervenir sur une phrase de Monsieur GERON quant au statut de l' élu. Il estime qu'il est nécessaire d'avoir un tel statut. Il rappelle pour mémoire qu'il y a un projet de loi, déposé par les députés communistes depuis 1997 qui prévoyait tout ce qui était souhaitable afin que l' élu puisse fonctionner d'une façon beaucoup plus sereine. Il signale que son groupe votera « pour », car il est normal que le Maire, les Adjoints et les élus qui ont une délégation, plus précisément les élus de la majorité, aient une indemnité.

Monsieur GUILLEMONT précise que l'ensemble des conseillers municipaux du groupe majoritaire qui ont une délégation de fonction ont une indemnité qui est égale à 6% du traitement de la fonction publique.

Monsieur le Maire constate que tout le monde semble d'accord sur le fait qu'il faut que le statut de l' élu évolue. Il rappelle à Monsieur MIKAELIAN qu'en 1954, quelques députés à l'Assemblée Nationale avaient déposé un statut de l' élu. Il déplore que les parlementaires n'aient toujours pas trouvé le temps de régler cette question. Il estime que cela est dommageable y compris pour ceux qui sont salariés du privé, ceux qui sont libéraux ou ceux qui font parti de la fonction publique.

VOTE : POUR : 29 (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe Miramas Pour Tous)
ABSTENTIONS : 6 (Groupe Miramas Passionnément)

3 – Droit à la formation des élus municipaux.

Madame VIAL indique que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions (art. L2123-1 du CGCT). La note de synthèse proposée détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Monsieur le Maire précise que ce droit à la formation est valable pour l'ensemble des conseillers municipaux.

Madame BICHET annonce que son groupe est favorable à la formation des individus en général, des agents municipaux en particulier et des nouveaux élus également. Elle souligne le fait que bien que les formations soient une dépense obligatoire pour les collectivités et une nécessité pour les nouveaux élus face à la complexité de leurs nouvelles fonctions, ces formations ont un coût important grevé sur le budget du personnel. Elle souhaite que ces formations soient accordées avec pertinence et comme il est indiqué dans la note de synthèse qu'elles soient « adaptées à leurs fonctions ». Son groupe est favorable à cette délibération.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas pris sur le budget de fonctionnement du personnel de la ville mais sur les indemnités d'élus.

Madame BICHET répond tout à fait.

Monsieur le Maire ajoute que la formation peut être aussi valable pour les jeunes élus et pour les anciens.

Madame BICHET fait remarquer qu'elle est une nouvelle élue de l'opposition.

VOTE : Unanimité

4 – Election des candidats aux fonctions de commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au vote au scrutin secret, mais que le vote ait lieu à main levée sur les questions n°4, 5, 6, 7, 8, 9.

Monsieur GUILLEMONT indique que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires

doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Il est proposé de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Il est proposé au Conseil Municipal la liste de contribuables suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
GERON Gérard	GACHON Gérard
GUILLEMONT Gérald	RAFFINI Armelle
RODDE Maryse	NAVARRO Christian
VIAL Marie-Pierre	GACHE Danielle
GUILLOIN Jean	MARCHESI Eric
PASCAL Jean-Marie	ARFI-AYALA Martine
DEFFOBIS Laetitia	LAPRADE Fatma
AOUMMEUR Fadela	FETTACHE-BOUGUESSA Fatima
JOFFRIN Jean-Eudes	N'GUYEN Eric
FLEURY Liliane	FRANCESCHI Robert
RODRIGUEZ Jacques	IOBBI-NIVOL Chantal
PEYRO Christian	GARRIGUE Michel
HERNANDEZ Michel	BENOIT Patrice
DEMARETZ Guy	BARON Patricia
FLOUPIN Jean-Maurice	MEYER René
BENAYOUN Bernard	CHIRON Juliette

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'**Unanimité**, de ne pas procéder au vote au scrutin secret. Le vote aura lieu à main levée.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 29 (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe Miramas Pour Tous)

ABSTENTIONS : 6 (Groupe Miramas Passionnément)

La liste des candidats aux fonctions de commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs est :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
GERON Gérard	GACHON Gérard
GUILLEMONT Gérald	RAFFINI Armelle
RODDE Maryse	NAVARRO Christian
VIAL Marie-Pierre	GACHE Danielle
GUILLOIN Jean	MARCHESI Eric
PASCAL Jean-Marie	ARFI-AYALA Martine
DEFFOBIS Laetitia	LAPRADE Fatma
AOUMMEUR Fadela	FETTACHE-BOUGUESSA Fatima
JOFFRIN Jean-Eudes	N'GUYEN Eric
FLEURY Liliane	FRANCESCHI Robert
RODRIGUEZ Jacques	IOBBI-NIVOL Chantal
PEYRO Christian	GARRIGUE Michel
HERNANDEZ Michel	BENOIT Patrice
DEMARETZ Guy	BARON Patricia
FLOUPIN Jean-Maurice	MEYER René
BENAYOUN Bernard	CHIRON Juliette

5 – Désignation d'un élu représentant le Conseil Municipal en charge des questions de défense.

Monsieur RODRIGUEZ indique que la Commune a été saisie d'une demande de la Préfecture des Bouches du Rhône, relative à la mise en place d'un élu en charge des questions de défense.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'**Unanimité**, de ne pas procéder au vote au scrutin secret. Le vote aura lieu à main levée.

La proposition du Groupe Majoritaire : VIGOUROUX Frédéric
Pas d'autres propositions.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 29 (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe Miramas Pour Tous)
ABSTENTIONS : 6 (Groupe Miramas Passionnément)

Est élu représentant du Conseil Municipal en charge des questions de défense : Monsieur VIGOUROUX Frédéric avec 29 voix.

6 – Comité Local d'Information et de Concertation du 4^{ème} RMA – Désignation des représentants du collège « des collectivités territoriales désignés par les assemblées délibérantes ».

Monsieur RODRIGUEZ donne lecture de la note de synthèse et invite le Conseil Municipal à désigner un de ses membres et son suppléant pour siéger à ce comité en tant que représentants du collège « des collectivités territoriales désignés par les assemblées délibérantes ».

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'**Unanimité**, de ne pas procéder au vote au scrutin secret. Le vote aura lieu à main levée.

Propositions du Groupe Majoritaire :
Titulaire : VIGOUROUX Frédéric
Suppléant : RODRIGUEZ Jacques

Pas d'autres propositions.

Vote portant sur le candidat titulaire :

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 29 (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe Miramas Pour Tous)
ABSTENTIONS : 6 (Groupe Miramas Passionnément)

Est élu représentant titulaire : Monsieur VIGOUROUX avec 29 voix.

Vote portant sur le candidat suppléant :

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 29 (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe Miramas Pour Tous)
ABSTENTIONS : 6 (Groupe Miramas Passionnément)

Est élu représentant suppléant : Monsieur RODRIGUEZ avec 29 voix.

7 – Désignation d'un représentant de la collectivité au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Salon de Provence.

Monsieur JOFFRIN propose au Conseil Municipal d'élire au scrutin secret à la majorité absolue, un nouveau représentant appelé à siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Salon de Provence.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'**Unanimité**, de ne pas procéder au vote au scrutin secret. Le vote aura lieu à main levée.

Propositions du Groupe Majoritaire : SORIANO Robert

Pas d'autres propositions.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 29 (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe Miramas Pour Tous)
ABSTENTIONS : 6 (Groupe Miramas Passionnément)

Est élu représentant de la collectivité au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Salon de Provence : Monsieur SORIANO Robert avec 29 voix.

Monsieur le Maire précise que Monsieur SORIANO est titulaire d'un master de gestion des centres de soins, et qu'il siègera lui-même au titre du conseil général au conseil d'administration du centre hospitalier.

8 – Désignation d'un représentant de la collectivité au sein du conseil consultatif de réussite éducative.

Madame RODDE donne lecture de la note de synthèse et demande au Conseil Municipal de désigner un représentant de la collectivité pour siéger au sein du conseil consultatif de réussite éducative. Cette désignation aura lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

- En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'**Unanimité**, de ne pas procéder au vote au scrutin secret. Le vote aura lieu à main levée.

Proposition du Groupe Majoritaire : RODDE Maryse

Pas d'autres propositions.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 29 (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe Miramas Pour Tous)

ABSTENTIONS : 6 (Groupe Miramas Passionnément)

Est élue représentante de la collectivité pour siéger au sein du conseil consultatif de réussite éducative : RODDE Maryse avec 29 voix.

9 – Comité d'Etang de l'Etang de Berre – Désignation des délégués du Conseil Municipal.

Mademoiselle BUTI donne lecture de la note de synthèse et invite le Conseil Municipal à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du comité d'étang de l'étang de Berre, au scrutin secret à la majorité absolue.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'**Unanimité**, de ne pas procéder au vote au scrutin secret. Le vote aura lieu à main levée.

Propositions du Groupe Majoritaire :

Titulaire : VIGOUROUX Frédéric

Suppléant : JOFFRIN Jean-Eudes

Pas d'autres propositions.

Vote portant sur le candidat titulaire :

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 29 (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe Miramas Pour Tous)
ABSTENTIONS : 6 (Groupe Miramas Passionnément)

Est élu représentant titulaire : Monsieur VIGOUROUX avec 29 voix.

Vote portant sur le candidat suppléant :

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 29 (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe Miramas Pour Tous)
ABSTENTIONS : 6 (Groupe Miramas Passionnément)

Est élu représentant suppléant : Monsieur JOFFRIN avec 29 voix.

10 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Handicapés, Parents et Amis des Handicapés de Miramas pour l'organisation de son 30^{ème} anniversaire.

Madame AOUMMEUR propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 525 € à l'association des Handicapés Parents et Amis des Handicapés de Miramas pour l'organisation du 30^{ème} anniversaire de l'association.

Monsieur DETOURNAY demande si les critères d'attribution de ces subventions ont été revus.

Monsieur MIKAELIAN estime que la ville aurait pu couvrir l'intégralité des dépenses engagées par l'association.

Monsieur le Maire répond que la révision des critères d'attribution actuels des subventions est à l'étude avec le monde des associations comme avec le monde sportif. Il attire l'attention des élus sur le fait que le budget a déjà été consommé en grande partie, et qu'il est nécessaire d'agir avec prudence car le nombre des demandes est très important. Il indique que c'est la raison pour laquelle il a été proposé ce montant de subvention exceptionnelle.

Il ajoute que la majorité fait le choix de donner avec des critères, et qu'elle fait le choix de mettre sur la place publique la façon dont elle va donner ces subventions, la façon dont les critères vont être déterminés au vu et aux yeux de tout le monde, et même construits avec le mouvement associatif, afin que chaque euro mis dans une opération soit un euro utile pour la ville. Il ajoute qu'il est nécessaire de travailler de façon concertée et publique. Il indique que cette façon de faire se fera sur d'autres domaines comme il va le démontrer plus loin.

VOTE : Unanimité

11 – Création d'emplois saisonniers – Année 2008.

Madame ARFI-AYALA demande au Conseil Municipal d'approuver la création des emplois saisonniers nécessaires au bon fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à ce qui a été annoncé durant la campagne, une commission de recrutement des saisonniers va être organisée. Il précise que cette commission sera composée d'une dizaine de membres, parmi lesquels il souhaite que 2 sièges soient réservés aux groupes Miramas Passionnément et Miramas Pour Tous. Il précise que cette commission n'est pas statutaire. Il indique que ces membres examineront l'ensemble des CV qui ont été déposés, et qu'ainsi la transparence sera faite sur les embauches.

Monsieur le Maire revient un court instant sur la question posée par Monsieur DETOURNAY quant à la règle d'attribution des subventions exceptionnelles. Il précise que la règle des 80 % continue d'être pour l'instant appliquée.

Monsieur MIKAELIAN s'interroge sur le fait qu'il n'ait pas été prévu de saisonniers pour le secteur des espaces verts.

Monsieur le Maire indique que les chefs de services ont été consultés, qu'ils ont fait remonter leurs besoins qui sont aujourd'hui exprimés dans la présente note.

Monsieur le Maire interroge Monsieur BOCHOT qui indique ne plus avoir de saisonniers depuis des années.

Monsieur le Maire rappelle que l'emploi des saisonniers a un coût et qu'il convient de faire attention à la dépense publique.

Madame BICHET indique que suite au forum qui s'est tenu il y a quelques jours, Madame DEFFOBIS Laetitia, l'élue déléguée, s'est exprimée à ce sujet dans la Provence. Il y est indiqué que 166 postes d'emplois saisonniers devraient être créés.

Madame BICHET demande si une délibération supplémentaire va être prise ou si l'on va en rester à la délibération présentée qui répond aux besoins des services, comme cela vient d'être expliqué par Monsieur le Maire.

Mademoiselle DEFOBBIS répond que 166 postes vont être créés. Elle explique que la collectivité a souhaité que le plus grand nombre de jeunes puisse bénéficier d'un emploi saisonnier. Elle précise qu'en ce qui concerne les postes d'animateur, les saisonniers seront recrutés pour un mois, alors que sur les postes de la piscine municipale, ils le seront sur 15 jours.

Monsieur le Maire indique que l'intégralité des postes concernant les saisonniers sera examinée par la commission. Il précise que lors du forum, étaient également présentes des entreprises de Miramas et des extérieurs qui étaient venues proposer des stages rémunérés.

VOTE : Unanimité

12 – Modification de la délibération n°23-2005 du 22 février 2005 ayant pour objet la cession gratuite, au profit de la Commune, de la parcelle C 4554 de 20 m², boulevard Jacques Minet.

Monsieur GUILLON donne lecture de la note de synthèse et invite le Conseil Municipal à accepter de modifier la délibération N°23-2005 sur les points suivants :

- nouvelle numérotation de la parcelle C 4554, devenue la BN 280.
- changement numérotation du signataire de l'acte notarié, à savoir Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Il est précisé que les autres termes de la délibération n°23-2005 du 22 février 2005 restent inchangés.

VOTE : Unanimité

13 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Dispositifs associés de la politique de la ville – Programmation Fonctionnement 2008.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour la réalisation des projets présentés, et d'attribuer les subventions aux porteurs de projets.

Monsieur le Maire indique que le projet CUCS est un projet important pour la Commune. Il annonce que cette action sera enrichie dans les mois qui viennent afin de permettre à la politique de la ville de se développer de façon plus importante et afin d'apporter aux habitants de ces quartiers, une meilleure qualité de vie. Il pense que sur cet objectif, il y a consensus. Il rappelle que ce dispositif est vu de façon concomitante avec Monsieur le Sous-préfet et qu'il est validé par la Sous-Préfecture et dans les mêmes termes par d'autres partenaires comme la Région ou le SAN Ouest Provence.

VOTE : Unanimité

14 – CUCS de Miramas. Projets faisant l'objet de conventions pluriannuelles – Délibération complémentaire à la délibération n°111-2007 du 4 octobre 2007.

Madame LAPRADE invite le Conseil Municipal à donner un avis favorable pour l'inscription en convention pluriannuelle des projets suivants :

- les Ateliers de la Crau – Les ateliers d'insertion
- APERS – Aide aux victimes au Commissariat

Cette délibération vient compléter la délibération n°111-2007 du 04 octobre 2007.

VOTE : Unanimité

15 – Avis du Conseil Municipal sur les mesures de carte scolaire du 1^{er} degré arrêtées par l'Inspection Académique des Bouches du Rhône pour la rentrée 2008.

Madame RODDE donne lecture de la note de synthèse et propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable aux mesures de fermetures de classes et un avis favorable aux mesures d'ouvertures de classes envisagées par l'Inspection Académique pour la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire trouve pour le moins scandaleux au moment où le Conseil Municipal a voté les deux précédentes questions à l'unanimité sur la cohésion sociale, que dans ces mêmes quartiers, on oblige, on indique des fermetures de classes.

Il donne la parole au groupe majoritaire qui souhaite faire une intervention.

Monsieur GERON donne lecture d'une motion contre les fermetures de classes dans le premier degré (jointe en annexe).

Madame DUMAS adhère à ce qui vient d'être lu. Elle note que c'est un avis du Conseil Municipal sur les mesures de carte scolaire. Elle précise que tout le monde sait aujourd'hui ce qui est discuté au niveau de cette carte scolaire et notamment de son absence. Elle indique avoir contacté des parents d'élèves qui estiment qu'arriver à aller contre cette déréglementation totale pourrait passer par des commissions de travail. Elle évoque les commissions de sectorisation, où chacun pourrait percevoir la pertinence d'un zonage qui ferait que peut être les écoles de quartier pourraient répondre plus particulièrement aux besoins, et de ce fait éviter le flou artistique dans lequel on veut les plonger. Elle ajoute que cela pourrait effectivement servir de trait d'union avec les délibérations sur la cohésion sociale.

Madame DUMAS souligne également un point qui lui semble injuste : celui de l'accès à la cantine. Elle fait remarquer que les parents qui ne travaillent pas peuvent très difficilement mettre leur enfant à la cantine, alors que ces derniers peuvent être à la recherche d'un emploi, ou autre. Elle trouve anormal que seuls les enfants dont les parents travaillent puissent accéder à la cantine.

Monsieur le Maire rappelle que dans leur projet, il est prévu l'installation ou la ré-installation d'une cantine municipale. Il indique que des discussions sur ce sujet pourraient avoir lieu dans les mois qui viennent, et y compris sur l'accès à la cantine.

Il appelle l'attention des élus sur les grandes difficultés sociales du moment et sur le désengagement de l'Etat sur un certain nombre de domaines, qui pèse finalement sur les finances de la Commune. Il se dit très inquiet sur l'évolution des budgets de la CAF, et sur un certain nombre d'autres budgets.

Monsieur CARLIN indique qu'il se contentera de revenir à la délibération. Il signale que son groupe votera « pour » et appelle à une grande vigilance quant à la fermeture éventuelle de ces écoles.

Monsieur MIKAELIAN fait remarquer qu'il s'agit ici d'un choix gouvernemental de supprimer 11 200 postes d'enseignants dans le pays, et que par répercussion on en arrive à ces fermetures de classes qui vont à l'encontre de tout ce que l'on souhaite pour les enfants. Il ajoute que le groupe d'opposition de gauche salue et apporte son soutien total aux jeunes

lycéens qui sont en lutte avec les enseignants pour s'opposer justement à ces mesures du gouvernement SARKOZY. Il estime qu'ils ont besoin du soutien de tous ceux qui se sentent concernés par ce problème.

Il intervient ensuite sur un point de la motion qui est présentée. Il fait remarquer qu'apparaît le « Plan Marshall », et rappelle que ce plan a divisé le mouvement ouvrier à la sortie de la guerre. Il considère que la langue française est assez riche pour trouver un autre mot mieux adapté.

Monsieur le Maire répond que sur le plan historique cela est vrai.

Monsieur GERON propose « Grenelle ».

Il identifie 3 points sur l'intervention de Madame DUMAS.

Il indique qu'il y avait une question d'urgence. La motion permet, même si cet acte a une portée symbolique forte, de répondre aussi avec une affirmation politique.

Il indique que cette motion peut être utilisée pour la période qui vient, mais aussi sur le plus long terme.

Il signale qu'une rencontre aura eu lieu avec l'IEN, et avec les représentants du personnel. Il ajoute que les élus rencontrent les uns après les autres, tous les directeurs d'écoles afin de faire état avec eux de toutes les difficultés. Il indique qu'une commission municipale ad hoc sera mise en place et sera élargie à une commission extra-municipale qui sera un lieu de travail avec des partenaires, avec des élus afin de discuter de ces questions.

Il en vient ensuite à la question relative à la sectorisation. Il précise qu'il croit fortement à la nécessité de mettre en place des vies de quartier, du fait que c'est aussi dans ces quartiers, qui sont des secteurs de la ville, que ces questions doivent être abordées avec les habitants eux-mêmes.

Il fait remarquer que dans le même temps où le gouvernement parle d'abandon de la sectorisation, ce dernier annonce que les personnes qui habitent à côté d'établissements seront prioritaires. Il estime que l'abandon de la sectorisation ne serait pas sans poser d'énormes problèmes administratifs, sans parler des désordres sociaux. Il considère que cela serait une vraie difficulté au niveau de la Commune.

Il pense qu'il y a un travail important à mener afin de mettre en valeur tous les établissements pour le travail qu'ils accomplissent. Il regrette qu'un certain nombre d'établissements se soit vu parfois tenir des propos peu valorisants alors qu'il se fait dans ces derniers du très bon travail. Il estime que c'est de cette manière là que l'on pourrait lutter contre les effets d'un dispositif scandaleux de déssectorisation, afin que chacun comprenne qu'à la porte de son domicile, il y a de bons établissements scolaires, avec de bons enseignants. Il ajoute qu'il convient de donner aux écoles les moyens de travailler et notamment aux écoles dans lesquelles il y a plus d'élèves en difficulté.

Monsieur le Maire propose au vote à la fois la délibération et la motion afin d'avoir l'union sacrée, qu'il y ait une position unique qui lui permettra en tant que maire de Miramas d'interpeller les autorités de l'Etat. Il estime que cette décision est aberrante, car il n'est pas possible de demander à la Commune à la fois de travailler sur un plan de cohésion sociale et de toucher directement les écoles qui sont impactées dans ce plan. Il pense que cette contradiction sera le cœur de la lettre qui va être adressée aux autorités. Monsieur le Maire propose aux élus de voter la délibération et la motion.

Il précise que le terme « Plan Marshall » sera retiré de la motion.

VOTE : Unanimité

16 – Annulation de la régie d’avance du centre aéré des pré-adolescents.

Madame ARFI-AYALA indique que la régie d’avance concernant le centre des pré-adolescents n’a plus d’activité. En conséquence, le Trésor Public, par courrier reçu en mairie le 08 janvier 2008, demande à la Commune de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires afin de dissoudre cette régie.

Il est proposé au Conseil Municipal d’annuler la régie d’avance du centre aéré des pré-adolescents. Cette annulation prendra effet à compter de l’enregistrement de la délibération en sous-préfecture et s’appliquera sur tous les actes qui en découlent.

VOTE : Unanimité

17 – Attribution d’une aide financière exceptionnelle pour la formation diplômante de jeunes entraîneurs.

Madame GACHE invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à verser une aide financière exceptionnelle à l’association Miramas Hand Ball Ouest Provence d’un montant de 598,40 €, pour la formation diplômante de jeunes entraîneurs.

Monsieur le Maire précise que la règle des 80 % a été appliquée.

VOTE : Unanimité

18 – Aide financière exceptionnelle pour qualification championnats de France Natation.

Madame GACHE invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à verser une aide financière exceptionnelle à l’association Miramas Aqua Sport Club (MASC), d’un montant de 1 418,40 €, pour sa participation au championnat de France des Maîtres à Cambrai.

VOTE : Unanimité

19 – Tarifs applicables aux droits d’inscriptions Vacances Sportives ETE 2008.

Monsieur GERON demande au Conseil Municipal d’approuver les différents tarifs inscrits dans la note de synthèse applicables aux droits d’inscription des vacances sportives.

Monsieur GERON indique qu’initialement, avaient été préparées par les services, des vacances sportives qui commençaient le 30 juin et qui se terminaient au 25 juillet 2008. Il fait remarquer que ce dispositif a été revu car il aboutissait à déscolariser les élèves pendant la 1^{ère} semaine du mois de juillet. La première semaine a été supprimée et remplacée par une semaine du 28 juillet au 1^{er} août, période des fêtes votives. Il précise que la Commune a obtenu la garantie que la restauration serait possible pour les enfants et que le personnel serait disponible.

Il indique qu’a été ajouté le stage « Danse Hip Hop », à destination des enfants de 13 à 15 ans de 9h30 à 17h00.

Il indique également que sont en cours d’élaboration des vacances théâtrales, et que dans ce cadre là du personnel SAN interviendra.

Monsieur le Maire remercie les services de la ville et les élus en charge de ce dossier, car la possibilité d’accueil a été augmentée du fait de nouvelles activités.

Monsieur GERON rappelle qu’il y avait eu l’an dernier 241 enfants accueillis dans le cadre des vacances sportives, et que cette année avec les stages Hip Hop et vacances théâtrales, cela fera environ 60 enfants supplémentaires.

Il indique que les élus sont actuellement en négociation pour obtenir du personnel de la Pyramide ; si techniquement cela est possible, cela pourrait permettre de mettre en place 4 semaines de stage à la base de voile.

Il annonce qu’ils mettent déjà le cap sur l’année prochaine avec le principe de vacances culturelles, dans lesquelles il y aurait les vacances sportives et un large éventail d’activités. Il fait remarquer que les classes « théâtre » sont une amorce cette année. La volonté de la municipalité est d’avoir des vacances sportives jusqu’au 15 août.

Madame DUMAS demande si au même titre que pour le centre aéré, il n’y a pas de tarif dégressif pour les familles qui ont plusieurs enfants.

Monsieur GERON répond que pour l’instant ils sont sur la logique mise en place par l’équipe précédente, mais que ce dossier sera étudié. Il indique qu’il était nécessaire cette année que les vacances scolaires puissent se mettre en place.

Monsieur le Maire demande aux groupes d’opposition de transmettre au plus vite leur proposition pour la composition de la commission de recrutement des saisonniers qui aura lieu le 14 mai 2008 à 9h00.

VOTE : Unanimité

D) Lecture des décisions du Maire :

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire, prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre le 11 avril 2008 et le 16 avril 2008.

Monsieur MIKAELIAN donne lecture de la motion, jointe en annexe, au nom du groupe d'opposition de gauche.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il a l'impression d'entendre les propos qu'il a tenus lors de l'assemblée du SAN.

Il indique que sur la 1^{ère} partie de l'intervention de Monsieur MIKAELIAN, il n'y a que de bonnes nouvelles, que les personnes citées sont plutôt enclins à porter les valeurs qui sont les leurs.

Il rappelle que le vote au SAN a eu lieu en fonction d'éléments qui pour la majorité municipale sont extrêmement importants.

Monsieur le Maire donne les principaux critères :

- le fait que Miramas soit une ville qui doit bénéficier d'un rattrapage par rapport aux 3 autres communes historiques, sur le plan financier, sur le plan des investissements. Il indique l'avoir annoncé à la tribune du SAN et avoir énoncé les conditions dans lesquelles se trouve la Commune.

- il a également affirmé qu'ils étaient contre l'incinérateur, et qu'il y avait nécessité pour le SAN de travailler sur les économies d'énergie et le développement durable.

Il donne un exemple symbolique dans la ville. Il estime que tout le monde connaît ici les difficultés liées aux logements et les dégradations importantes de ces derniers. Il souhaite que dans la création des nouveaux projets, voir dans le projet ANRU ou encore dans la mise en place de nouveaux logements sociaux en remplacement des anciens, les critères d'économies d'énergie soient pris en compte. Il estime que c'est le seul moyen de faire baisser les charges supportées par les familles qui n'en ont pas les moyens ; sinon il y a un cumul des difficultés aux mêmes endroits.

Il revient sur l'incinérateur et rappelle qu'ils y sont défavorables. Il croit savoir à la lecture des textes et des articles à ce sujet que sur cette question, le Président GUERINI du Conseil Général, Eugène CASELI Président de la CUM, y sont opposés, tout comme Bernard GRANIE et le Maire de Fos sur Mer. Il rappelle que ces derniers accompagnés par des associations ont contribué au ralentissement de ce projet.

Il ajoute que sur l'incinérateur personne ne peut aujourd'hui prendre le risque de laisser continuer les travaux et qu'il est nécessaire de le transformer. Il reconnaît que cela aura un coût, mais il estime que c'est un déni de démocratie que d'imposer cet incinérateur.

Il indique à Monsieur MIKAELIAN que la motion qu'il présente est une position plus politique qu'une véritable motion.

Il rappelle qu'ils sont opposés à cet incinérateur.

- il indique que ses colistiers et lui-même s'opposent également à un autre sujet ; celui de l'ouverture des périmètres de l'intercommunalité, et surtout, il ajoute qu'ils s'opposeront à celles et ceux qui imaginent depuis l'autre côté des rives de l'Etang de Berre que le SAN Ouest Provence est un territoire ouvert où l'on viendrait chercher des richesses. Il fait remarquer que les richesses du SAN Ouest Provence appartiennent aux habitants qui vivent

sur des territoires qui ont été malmenés, qui ont été industrialisés, et il estime que c'est à eux que revient la Taxe Professionnelle des entreprises.

Il espère que les élus lui donneront crédit de s'être opposé à cette ouverture du périmètre et à toute ouverture du périmètre du SAN. Il demande à ce que l'intercommunalité reste à 6 communes, et indique que quelque soit la présidence, sera refusée l'intervention de la CUM à l'intérieur du territoire Ouest Provence.

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne les motions, le texte devra être transmis avant la séance afin qu'elle puisse être inscrite à l'ordre du jour.

Monsieur MIKAELIAN prend acte des déclarations de Monsieur le Maire. Il rappelle qu'il les avait déjà entendues lors du comité du SAN Ouest Provence. Il souhaite maintenant que l'on passe aux actes. Il considère que si tout le monde est d'accord, les choses devraient aller plus vite. Il signale que le sens de sa motion est justement de lancer les choses.

Il indique prendre également acte des déclarations de Monsieur le Maire sur la volonté de la CUM d'englober certains territoires.

Il fait remarquer que Monsieur SAPIN, Préfet de Région, a déclaré hier qu'il « faudra que les choses soient différentes ; on regarde vers la communauté de Marseille, vers Aix, vers Berre et vers l'Ouest de l'Etang de Berre ».

Il estime que sur ce dossier, pour le gouvernement, les choses ne sont pas ficelées, et qu'en ce domaine il faudra également passer de la parole aux actes, ce qui demandera un combat politique de haut niveau.

Monsieur MIKAELIAN intervient sur le règlement intérieur du SAN et demande quant aura lieu sa modification. Il rappelle que Istres et Miramas qui représentent 71% de la population n'ont que 40 % de délégués. Il annonce que quand Monsieur le Maire mènera le combat il sera à ses côtés.

Monsieur le Maire rappelle que des membres du Conseil Municipal du groupe majoritaire s'étaient opposés à cela. Il fait remarquer que le SAN est une organisation qui a ses statuts, ses lois.

Il revient sur la question de l'incinérateur et sur les propos de Monsieur MIKAELIAN qui estime nécessaire d'accélérer le processus. Il indique que le projet est soumis au code des marchés publics et à des procédures juridiques. Il annonce que Messieurs CASELI, GUERINI, GRANIE travaillent sur ce dossier, analysent les éléments, mais que les chantiers ne s'arrêtent pas comme ça.

Il indique qu'il n'y aura pas d'incinérateur, les engagements sont pris.

Il propose d'observer dans les semaines qui viennent les déclarations, les positions de ces structures et de leur président et le cas échéant, si la Commune a le sentiment que les choses n'évoluent pas, le Conseil Municipal pourrait rappeler ce qui vient d'être dit là.

S'il n'y a aucune opposition, Monsieur le Maire donne rendez-vous aux élus dans quelques semaines afin de savoir si le dossier a évolué ; dans le cas contraire, un vote aura lieu pour dire qu'ils sont tous contre l'incinérateur.

Monsieur CARLIN rappelle qu'il avait proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question il y a environ 1 an.

Monsieur le Maire propose à Monsieur MIKAELIAN de voter à mains levées leur opposition collective à l'incinérateur, de la traduire en délibération et de la transmettre au Préfet.

Monsieur MIKAELIAN estime qu'il est nécessaire d'afficher une volonté politique aujourd'hui. Il entend Monsieur CARLIN indiquer qu'il y a eu un vote sur cette question il y a un an. Il fait remarquer qu'il y a un an, les conditions politiques n'étaient pas celles qu'elles sont aujourd'hui. Il demande si l'on est en situation d'affirmer la volonté politique de demander très rapidement un moratoire. Il signale que c'est le sens de la motion qu'il propose et que ce texte est là pour affirmer une volonté politique.

Monsieur le Maire va proposer à l'ensemble des maires des 6 communes du SAN Ouest Provence de prendre la même délibération dans les mêmes termes au prochain Conseil Municipal de chaque Ville. Il estime que cela aura encore plus de poids étant donné qu'il y a toute une palette politique.

Monsieur MIKAELIAN répond que c'est Monsieur le Maire qui décide, et que si l'on peut arriver à un accord global ce n'est que mieux. Il demande à Monsieur le Maire de lui donner une réponse sur sa motion.

Il rappelle qu'elle permettrait d'affirmer ce soir la volonté politique du Conseil Municipal de Miramas.

Monsieur le Maire répond que sa volonté ce soir n'est pas de voter cette motion, mais de proposer lors d'un prochain Conseil Municipal et en fonction des conseils municipaux des autres Communes, le même texte sur l'ensemble des communes qui va rappeler à l'ensemble des interlocuteurs qu'ils sont défavorables de façon définitive sur toute forme d'incinérateur, déchets ménagers ou autre.

Monsieur le Maire annonce qu'il préfère un acte collectif, un acte puissant politiquement qui dépasse simplement le cadre du Conseil Municipal de Miramas où tout le monde est contre l'incinérateur autour de cette table. Il fait remarquer à Monsieur MIKAELIAN que son intervention sera mentionnée au procès-verbal, et qu'ainsi tout le monde aura entendu ce qu'il voulait dire.

Monsieur MIKAELIAN fait remarquer qu'il ne partage pas (...)

Monsieur le Maire en prend acte, mais en tant que Maire, il indique que c'est sa proposition.

Monsieur GERON signale qu'il est « pour » avec à la fois la proposition de Claude MIKAELIAN, Pierre CARLIN et Frédéric VIGOUROUX, sur l'intérêt, l'importance qu'il y a de ne pas sous-estimer la situation. Il ajoute que le fait qu'il y ait une nouvelle donne politique ne doit pas amener à considérer que l'affaire est réglée. Il estime qu'il importe d'avoir effectivement une action politique forte dans les jours et les semaines qui viennent.

Monsieur GERON propose que les élus se rencontrent pour rédiger un texte qui serait présenté lors de la prochaine réunion de l'assemblée.

Il indique qu'avec messieurs GUILLON et JOFFRIN, ils sont de farouches opposants à l'incinérateur ; il rappelle les coups de matraques et les gaz lacrymogènes lors des manifestations durant sa construction. Il considère que la solution est de se mettre autour d'une table et d'écrire un texte qui ferait l'unanimité.

Monsieur le Maire clôture cette séance en rappelant aux groupes politiques de lui communiquer les noms des élus qui participeront à la commission de recrutement des saisonniers.

Fin de séance : 20h40

**Le Président de séance
Monsieur le Maire de Miramas**

Le Secrétaire de Séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL